



FACILITATEUR DE BASKET

---

# Conditions de participation à la formation initiale arbitre

---

## 1- Conditions de participation

Les participants à la formation initiale pour devenir arbitre doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball. Pour participer à la formation initiale arbitre, il faut être âgé de 14 ans minimum (dans la saison sportive soit, au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

## 2- Modes de paiement :

Vous avez **3 modalités de paiement et justificatif** possibles :

- **Par CB** (possibilité de 2 échéances : 1 à l'inscription et 1 le mois suivant à la date d'anniversaire de l'inscription)
- **Par Virement** (préciser Initiateur + Nom et prénom du stagiaire)
- **Par Chèque bancaire** à l'ordre du CD67 BASKETBALL (en indiquant au dos du chèque Initiateur + Nom et prénom du stagiaire)

*Pour un paiement par CB, une confirmation et un justificatif de paiement vous sera transmis directement.*

*Pour les autres modes de paiements, la confirmation et le justificatif de paiement vous seront transmis à la réception du chèque ou la confirmation du virement bancaire.*

## 3- Conditions d'annulation et de remboursement :

**Pour toute annulation**, l'inscription à la formation vous sera remboursée avec déduction des frais administratifs de **15,00€**.

**Pour tout remboursement**, il vous sera demandé un justificatif médical ainsi qu'un RIB pour l'établissement d'un virement.